

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS PERISCOLAIRE (RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE)

COMPORTEMENT ET SANCTIONS

Les règles de bonne conduite à respecter :

- éviter le bruit*
- éviter les chamailleries*
- utiliser avec respect le matériel*
- rester à sa place et demander la permission de se déplacer (pour la cantine)*
- ne pas jouer avec la nourriture (pour la cantine)*

En cas de non-respect de ces règles, les encadrants expliqueront pourquoi le comportement de votre enfant ne doit pas se reproduire. Si cela se reproduit régulièrement, une punition écrite pourra lui être donnée et vous devrez la signer ou bien il sera isolé une partie du temps.

En cas de problèmes majeurs d'indiscipline tels que :

- désobéissance/insolence
- coups /bagarre
- gestes insultants ou portant atteinte à l'intégrité physique d'autrui
- paroles insultantes/déplacées / inappropriées

Vous en serez immédiatement informés et une rencontre obligatoire (parents, enfant(s), personnel encadrant et mairie) sera fixée. Un engagement sera signé par toutes les parties à l'issue de cette rencontre. Si votre enfant récidive, malgré la mise au point, il pourra être exclu de la cantine ou de la garderie pendant 4 jours.